**Déclaration du chef de file relative à la charte européenne des droits fondamentaux et au contrat d’engagement républicain**

**PROGRAMME SUD PROVENCE ALPES COTE D’AZUR MASSIF ALPIN**

**FEDER FSE+ FTJ 2021 2027**

Intitulé et acronyme du projet : ***[saisir intitulé, acronyme***]

Je soussigné, **[*nom, prénom*]**, en qualité représentant légal de **[*Nom de la structure demanderesse]*** (enregistrée sous le numéro SIRET : ***[saisir le n° SIRET]***)*,* agissant en tant que porteur du projet susmentionné

1. Confirme qu’aucune dépense relative au projet susmentionné n’a été, n’est et ne sera remboursée par un autre programme financé par l’UE ;
2. Certifie, sur l’honneur que le budget prévisionnel des actions mises en œuvre en tant que porteur du projet, et contribuant au projet « ……(dénomination du projet objet de la demande d’aide) …………… » s’élève à ……………………………… € TTC car l’organisme ne récupère pas la TVA sur les dépenses engagées au titre de ce projet, (ne concerne que les structures déposant une demande d’aide TTC) ;
3. Déclare accepter les obligations en tant que chef de file comme prévu par l’acte attributif de subvention, qui sera signé avec l'Autorité de Gestion après l'approbation de la proposition du projet ;
4. Déclare respecter les engagements prévus par la Convention de partenariat qui sera signée avec les partenaires et annexée à l’acte attributif de subvention ;
5. Déclare respecter la Charte européenne des droits fondamentaux ;
6. Certifie sur l’honneur être à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables, conformément à l'article L. 113-13 du code des relations entre le public et l'administration ;
7. Certifie que, (**le cas échéant**) :

* **L'association ou la fondation**, que je représente s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000[[1]](#footnote-1) ;
* Les informations ou données portées dans le formulaire ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L. 113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
* Le montant total et cumulé d'aides publiques attribuées à l'association ou la fondation sur les trois derniers exercices, dont l'exercice en cours est

🞏 Inférieur ou égal à 500.000 euros,

🞏 Supérieur à 500.000 euros.

1. Déclare que les informations fournies dans ce document sont exactes et complètes et que je suis informé qu’en cas de l’approbation du projet, toute fausse déclaration intentionnelle[[2]](#footnote-2) peut conduire, notamment, à un reversement partiel ou total de l'aide européenne ou à la déprogrammation du projet.

      -      /     /

*Signature Lieu et date*

*Nom du signataire Fonction du signataire*

*Cachet officiel de l’organisme signataire*

1. Conformément aux dispositions de l’article 2 du Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations, modifié par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 [↑](#footnote-ref-1)
2. En application de l’article 441-7 du code pénal, toute fausse déclaration peut entrainer entre 1 et 3 années d’emprisonnement et entre 15 000 et 45 000 euros d’amende. [↑](#footnote-ref-2)